



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°17

Réunion Plénière CRA/CDA du : 22 Mars 2021

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Jérôme CASCALES, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Olivier GONCALVES, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO,
MM. Patrice BOUREAU, Jacques CLAVET, Gilles ERMANI et John SMITH,

Assiste : M. Maxime APRUZZESE,

Excusés : MM. Nicolas PEZZOLI et Marc CHIRON

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie en présentiel et par voie téléphonique.***

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les Présidents de CDA d'avoir pu se rendre disponibles pour cette réunion plénière CRA/CDA programmée à 19h30 rejoignant ainsi les membres du Bureau Exécutif en réunion visioconférence depuis 18h30 ce 22.03.2021.

Lors de la précédente réunion plénière, l'ordre du jour ayant porté essentiellement sur la formation initiale, ses procédures et ses attentes ainsi que celles liées aux désignations, nous étions le 16.10.2020 et chaque commission était mobilisée pour faire le maximum sur ces parties primordiales. C'était juste avant cette suspension des compétitions intervenue le 23.10.2020.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour échanger plutôt sur les possibilités de gestion de fin de saison du corps arbitral liées à cette crise sanitaire et déceler de nouvelles notions d'accompagnement pour le futur renouvellement des Arbitres et ainsi basculer vers la prochaine saison 2021/2022. Le partage des réflexions sur ces actions à mener s'avère essentiel.

Chacun des points actés dans l'ordre du jour permettra de vous exposer les dispositions validées par la CRA afin d'avoir en retour celles que vous avez prises ou aller prendre dans les Districts.

POINTS ABORDES

INFORMATIONS FFF/CFA/DTA/CRA

Sur le plan fédéral, Claude COLOMBO représentant des Arbitres au Comité de Direction de la Ligue et membre de la CFA a informé les Présidents de CDA qu'un Comité Exécutif de la FFF se déroulant ce mercredi 24.03.2021, aura à se prononcer sur les dispositions à prendre pour la fin de saison 2020/2021 pour toutes les compétitions amateurs. La CFA pourra examiner le devenir des examens fédéraux dont la génération JAF et les observations des candidats terrain.

Sur le plan CRA, Noël RIFFAUD fait part aux Présidents de CDA des informations suivantes :

- Romain LE BRIS est muté en Ligue de Football du GRAND EST à compter du 01.04.2021, dossier administratif à établir.
- Mélanie ZAFRILLA sera indisponible sur une longue durée jusqu'au 30.09.2021 pour un heureux évènement, félicitations de la CRA.
- Suite décision disciplinaire à l'égard d'un Arbitre, enregistrement par la CRA de sa suppression de l'effectif des candidats R2.
- La CRA a, suite à sa décision de neutralisation de la saison 2020/2021, validé la reprogrammation des 2 observations de l'épreuve d'admission pratique des Candidats Arbitres de Ligue au titre de la saison 2019/2020 - 6 R2 et 1 AR2 – sur la prochaine saison 2021/2022 entre le 01.09 et 31.12.2021.

REFLEXIONS SUR EXAMENS CANDIDATS ARBITRES DE LIGUE SAISON 2020/2021

Le Président de la CRA informe les Présidents de CDA que la CRA, ayant abordé ce point lors de la réunion de ce jour, tout en prenant comme option l'arrêt potentiel des compétitions pris par la FFF, a décidé, du fait de la neutralisation de la saison, de ne pas organiser cet examen sur cette fin de saison et de le reporter sur la saison prochaine en avançant par contre son déroulement au début du mois de février 2022.

Différents échanges sur le niveau de la préparation des formations des candidats dispensées par les CDA sur les bases transmises par la CRA et le CTRA, la situation par District ressort comme suit :

- **CÔTE D'AZUR** : Gilles ERMANI, tout en signalant qu'une dizaine de candidats JAD ayant suivi la préparation, est prête à se présenter pour l'épreuve technique, précise que le pôle JAF de la DTA envisage quant à lui de conserver un examen pour les JAL afin de ne pas sacrifier cette génération 2021. Il opte ainsi pour un maintien de cet examen Ligue.
- **GRAND VAUCLUSE** : John SMITH de son côté signale que seuls 3 Séniors, 2 Assistants et 1 central seraient retenus comme candidats, les difficultés liées à la crise sanitaire et à l'effectif n'ont pas permis de former des JAD. Il est favorable à un examen JAL.
- **PROVENCE** : Jacques CLAVET indique que seuls des candidats Séniors ont subi la formation, des JAD en cours de préparation pourraient être retenus, étant également au déroulement de cet examen JAL sur la saison en cours.

- **VAR** : Patrice BOUREAU, tout en étant favorable au maintien de cet examen JAL, précise que sa CDA ne présentera aucun candidat pour la saison 2020/2021.
- **ALPES** : Malgré l'absence de Marc CHIRON, la CRA a été informée que des candidats JAL Alpins ont suivi la formation et pourraient être inscrits.

A l'issue de ce tour de table, le partage des avis et les différentes situations présentées sur les formations dispensées dans les Districts notamment pour la catégorie de jeunes de cette génération 2021, la CRA a décidé au cours de cette plénière en plein accord avec les CDA de revoir sa position en programmant avant le 31.05.2021, la date restant à fixer, un examen Candidats Arbitres de Ligue uniquement pour la catégorie JAL.

Une décision CRA relative à cet examen sera rédigée dans le PV de la CRA de ce jour.

D'autre part, il a été acté de pouvoir avancer la date de l'examen Candidat Ligue de la saison 2021/2022 au début de Février 2022.

GESTION DE LA FIN DE SAISON DES CDA :

Avec toujours comme base l'option de décision fédérale en vue d'une non-reprise des compétitions, la CRA a, après examen des obligations réglementaires liées au classement de l'effectif arbitral, validé la neutralisation de la saison 2020/2021 pour tous les Arbitres de Ligue.

La CRA remercie chaque Président de CDA de présenter les dispositions qu'ils ont prises sur ce scénario de fin de saison anticipée.

- **CÔTE D'AZUR** : Le peu d'observations réalisées va entraîner une neutralisation de la saison tout simplement, une saison blanche après sa précédente écourtée.
- **GRAND VAUCLUSE** : Neutralisation de la saison, les Arbitres repartiront dans les catégories de début de saison sauf pour ceux qui sont sous le coup de décisions disciplinaires.
- **PROVENCE** : Décision identique sur la neutralisation.
- **VAR** : Prise en compte de la partie théorique dispensée par la CDA à tous les Arbitres de District grâce aux moyens et dispositifs de connexion mis en place (notamment des minimas à réaliser entrant dans le cadre habituel des épreuves de classement par catégories pour la future saison).

ENVELOPPE BUDGETAIRE ET FRAIS PRIS EN COMPTE PAR CDA

Le Président de la CRA explique, que l'ensemble des actions techniques et pratiques du corps arbitral nécessite que chaque commission puisse disposer d'enveloppes budgétaires ou de frais pris en compte pour assurer leurs missions impératives dans le cadre du maintien des effectifs d'Arbitres et de leur progression. Aussi, il demande aux Présidents de CDA de présenter la structure de leur budget.

- **CÔTE D'AZUR** : Budget d'une saison d'environ 25 000 € dont une part variant entre 15 à 20 000 € liée aux observations pour 310 Arbitres. Les Arbitres D1 et D2 assurent les accompagnements des Arbitres stagiaires avec une part fixe remboursée. La prise en charge d'un stage annuel de fin de saison était assurée.
- **GRAND VAUCLUSE** : Budget entre 15 et 20 000 € pour 200 Arbitres dont 9 000 € de frais d'observations et 4 000 € de stage (prévu). Les Arbitres D1 assurent les accompagnements des Arbitres stagiaires avec la prise en charge de frais de déplacement.
- **PROVENCE** : La CDA n'a pas de budget déterminé, les frais d'observation sont pris en charge par le District. Les Arbitres D1 sont amenés à faire des rapports conseils et ne sont pas rémunérés.
- **VAR** : Le budget de 32 000 € couvre pour 2/3 les frais d'accompagnement et d'observation, 6 000 € consacrés au stage annuel en internat pour la catégorie JAD, le solde étant lié aux frais de fonctionnement et fournitures d'une dotation vestimentaire sur deux saisons à tous les Arbitres. Les Arbitres du District ont obligation d'une participation annuelle comprenant l'achat du livre des lois du jeu.

Le Président de la CRA remercie chaque Président de CDA pour la communication de ces éléments chiffrés montrant ainsi que pour chacun des Districts de notre Ligue, la prise en charge des frais n'est pas un obstacle à la formation et que cela semble bien se passer.

DISPOSITIONS ENVISAGEES POUR LA GESTION ET LE RENOUELEMENT DES EFFECTIFS « ARBITRES »

Au cours de sa réunion, la CRA a prévu de mettre en place sur les mois d'avril et mai 2021, pour l'ensemble de l'effectif Ligue, une prise de contact en visioconférence avec chaque Arbitre, individuelle avec les JAL et par groupes liés aux catégories pour les Séniors.

Cela permettra de connaître leur état d'esprit avec ce manque d'activité dû à la rupture de la compétition, de pouvoir remotiver ceux qui en ont besoin et d'échanger sur leurs intentions pour le futur proche avec le renouvellement de leur licence.

Comment chaque CDA a-t-elle envisagé ce suivi ?

- **CÔTE D'AZUR** : Gilles ERMANI précise que l'envoi d'un courrier à tous les Arbitres et la transmission d'une vidéo d'information ont été réalisés afin de garder le contact. Plusieurs solutions sont envisagées, mais pour l'instant rien n'est décidé.
- **GRAND VAUCLUSE** : John SMITH indique des démarches seraient possible avec des rassemblements des jeunes sur certains clubs, le contact avec les Arbitres pour leur renouvellement de licence, des idées lancées mais non arrêtées à ce jour pour les remotiver.
- **PROVENCE** : Jacques CLAVET signale que les Arbitres ayant pris gout à rester en famille ou loin des terrains, ces habitudes vont demander un travail important pour les remotiver et rechercher la fidélisation. Des tables rondes sur l'arbitrage avec les clubs ont été initiées, mais la présence arbitrale n'est pas à la hauteur attendue. L'organisation de tests physiques par petits groupes est envisagée.
- **VAR** : Patrice BOUREAU est plus optimiste sur cet aspect, le niveau actuel du nombre d'Arbitres pour son District n'avait jamais été atteint. Il faudra être innovant.

Le Président de la CRA rappelle qu'afin de pouvoir conserver les effectifs des Arbitres, il est très important que chacun puisse mettre en place, en respectant bien sur les conditions spéciales de cette crise sanitaire, des actions pour fidéliser leur effectif actuel.

De plus, il est recommandé que l'effort porte aussi vers les Arbitres Stagiaires ayant suivi la FIA sur cette saison, ils n'auront pas pu suivre le cursus normal de leur formation « terrain ».

RECRUTEMENT ET IMPACT DE LA FORMATION INITIALE « FIA » SUR LA SAISON 2020/2021 :

En abordant le point recrutement, le CTRA Maxime APRUZZESE informe les Présidents de CDA que la Formation Initiale en Arbitrage organisée par l'IR2F et avec les intervenants de la Ligue et des CDA aura permis de recruter près de 140 nouveaux Arbitres stagiaires, l'objectif fixé de 150 au terme de cette saison 2020/2021 sera atteint, soit une hausse de 1.4% par rapport à la saison précédente.

La Ligue Méditerranée est l'une des premières Ligues ayant le plus fort taux d'utilisation des bons de formation pour le recrutement.

Claude COLOMBO précise que la mise en place de cette formation initiale sous l'impulsion de la FFF est devenue un outil indispensable face à la perte quantitative du nombre d'Arbitres, au vieillissement des Arbitres en activité, à la rareté des bénévoles chargés de la formation. C'est un défi pour éviter la fuite des effectifs. Le temps réduit consacré à cette FIA donnant les bases de l'arbitrage, il doit être combiné avec un complément indispensable plus riche.

- **CÔTE D'AZUR** : Gilles ERMANI précise que 4 séances ont permis de recruter 43 stagiaires qui verront un allongement de l'accompagnement terrain, la formation traditionnelle étant toujours dispensée.
- **PROVENCE** : Jacques CLAVET signale la perte de certains nouveaux Arbitres stagiaires à la fin des cours en visio pour la FIA, la formation traditionnelle nécessaire devant être enclenchée très rapidement par la CDA.
- **VAR** : Patrice BOUREAU précise qu'à l'issue des séances FIA, des cours hebdomadaires et des tests via les circuits d'information sont mis en place (QCM, questionnaires classiques et sur vidéo). Pour les stagiaires recrutés hors du monde du football, la mise en place d'accompagnements spécifiques est effective. De plus, afin de limiter la pression à la fois des dirigeants et des parents, les stagiaires peuvent être désignés sur des matchs de Jeunes Foot à 8. La gestion, au cas par cas pour certains, aide à leur pérennisation dans l'arbitrage.

Le CTRA confirme que la FIA doit être suivie de l'accompagnement et des formations complémentaires technique et administrative, les CDA ayant toute liberté de manager et d'orienter l'avenir de ces stagiaires en fonction des décisions des instances. Pour le candidat, c'est une porte d'entrée, il faudra bien sûr estimer son niveau technique.

Le Président de la CRA, tout en gratifiant de constructifs ces échanges, rappelle aux Présidents de CDA que pour la saison prochaine, l'effort de recrutement doit être poursuivi, il faut savoir sur cet aspect remettre votre ouvrage. La chute de l'effectif arbitral doit être endiguée, cela est très important dans le cadre du renouvellement des générations d'Arbitres au sein de leur cursus à tous les niveaux. Soyez au sein de vos CDA, tous mobilisés pour réitérer ce nombre de 150 Arbitres recrutés.

MISE A JOUR DES EFFECTIFS DES ARBITRES DE LA LIGUE :

Sur la base des éléments complétés au 30.09.2020, la CRA fera parvenir fin avril, à tous les Présidents de CDA, afin de connaître au niveau Ligue à la date du 31.03.2021, les effectifs Arbitres en présence mais aussi l'évolution entre ces 2 dates, le fichier Excel concerné à compléter pour leurs Arbitres de District (hors FFF, Ligue et candidats).

QUESTIONS DIVERSES :

Deux interrogations de Jacques CLAVET, Président de la CDA de PROVENCE, ont été traitées :

- quant à l'organisation de stages d'initiateurs en arbitrage, le CTRA indique que cela pourrait se dérouler dans le courant du mois de juin.
- quant à la révision du statut de l'arbitrage, Claude COLOMBO précise qu'elle est en cours d'examen au niveau des instances fédérales, un travail de longue haleine.

CLÔTURE DE LA REUNION :

Le Président de la CRA remercie tous les participants à cette réunion plénière ayant permis des échanges constructifs sur tous les sujets importants liés aux conséquences de cette crise sanitaire et notamment les actions à mettre en place pour remotiver les Arbitres, pour accentuer et pérenniser les procédés de fidélisation et de recrutement et de formation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la fin de séance à 21h30.

REPRISE DES DECISIONS CRA DU 24.03.2021

DECISION 37 – 24.03.2021 – Epreuve pratique d'admission des Candidats Arbitres de Ligue R2 et AR2 au titre de la saison 2019/2020

La CRA, a, au cours de sa réunion téléphonique du 24.03.2021, validé les décisions prises lors de sa réunion en visioconférence du 22.03.2021 ayant opté sur un arrêt potentiel des compétitions enregistré par la FFF lors de son COMEX le mercredi 24.03.2021.

La CRA, en ayant pris en compte l'ensemble des conséquences exceptionnelles créées par la situation sanitaire sur le fonctionnement de la saison 2020/2021 sur le plan arbitral et, considérant qu'en application de l'Article 19 de son Règlement Intérieur,

- du fait d'un nombre d'observations effectuées incomplet pour tous les candidats Arbitres de Ligue concernés,

l'ensemble de ces interruptions d'arbitrage étant effectives depuis le 23.10.2020 suite à la pandémie du COVID-19 corroborées par l'arrêt des championnats à la date du 24.03.2021, n'auront pas permis de poursuivre cette épreuve technique.

En conséquence,

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de ne pas prendre en compte les observations réalisées avant le 23.10.2020 pour les Candidats Arbitres de Ligue.

La CRA va donc programmer pour les 6 Candidats R2 et le Candidat AR2 sur la saison 2021/2022 et ceci avant le 31.12.2021, les 2 observations prévues en application de l'Article 19 de son Règlement Intérieur.

La CRA a bien enregistrée la suppression de la candidature d'un Arbitre R2.

Copie de cette décision transmise aux Présidents de CDA et au CTRA.

DECISION 38 – 24.03.2021 – Validation de la tenue d'un examen Candidats Jeunes Arbitres de Ligue au titre de la saison 2020/2021

La CRA a, au cours de sa réunion et de la réunion plénière CRA/CDA du 22.03.2021, examiné la possibilité de maintenir ou de supprimer l'examen Candidat Arbitre de Ligue au titre de la saison 2020/2021 tel que prévu à l'Article 19 de son Règlement Intérieur.

Après des échanges très constructifs avec les Présidents de CDA et notamment par rapport au nombre de candidats potentiel Jeunes ou Séniors Arbitres de District qu'ils ont en formation, mais également par rapport

au niveau atteint dans le programme de cette formation avec les difficultés de rassemblement liées à la crise sanitaire, la CRA a pris note de l'ensemble de ces critères et l'avis de chacun des participants CRA et CDA.

Afin de ne pas voir une génération de Jeunes Arbitres de District disparaître du cursus potentiel de JAF,

Le Bureau Exécutif de la CRA a validé la tenue d'un examen Candidats Arbitres de Ligue réservé uniquement à la catégorie JAD pour cette saison 2020/2021 dont seule l'épreuve théorique devra se dérouler avant le 31.05.2021.

L'épreuve physique pourra être validée lors du stage de rentrée de la saison 2021/2022.

En fonction du nombre de Candidats Jeunes Arbitres de Ligue admis à l'issue de l'épreuve physique, l'épreuve pratique d'admission par Candidat sera programmée dès le début des championnats Ligue en Jeunes afin de pouvoir valider cet examen de JAL.

La CRA fera parvenir par mail aux Présidents de CDA les demandes relatives au dossier administratif des candidats et fixera la date de l'examen très prochainement.

Chaque Président de CDA fera parvenir par mail le nombre de candidats retenus.

Cette décision sera transmise aux Présidents de CDA.

Prochaine réunion CRA

Le 19.04.2021

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**